

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 octobre 2011
LORMES

COMPTE RENDU



Membres : 25
Présents : 21
Excusés : 4

Date d'envoi de la convocation : 11 octobre 2011

LE 18 OCTOBRE 2011, A 19H00, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A LORMES, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 11 OCTOBRE 2011.

Membres présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACCANVILLE (Brassy), Patrice GRIMARDIAS, Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX, Jean MORIN, Fabien BUSSY (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Hélène PINGUET, Jean Pierre LACROIX, Fabien BAZIN (Lormes), Jean-Claude JACQUINOT (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Christian OPIOLA, Michel NICOT (St Martin du Puy), Alban BOURGEOT (Pouques-Lormes)

Excusés :

Jean Marc BOURGEOT, Christian PAUL (Lormes), Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Maurice THEVENIN (Pouques-Lormes)

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Compte rendu des délibérations du Bureau Communautaire
- ✓ Etude et débat sur le projet de compétence de voirie communautaire et de renforcement de l'intégration fiscale
- ✓ Question diverses

1/ Compte rendu des délibérations du Bureau Communautaire

- **CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU DOMAINE DE VELOTTE**

Suite à l'appel d'offres pour la création d'une chaufferie bois lancé en août 2011, la commission d'appel d'offres qui s'est 16/09/2011 propose de retenir l'entreprise qui obtient la meilleure notation en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges :

EVARD pour un coût HT de 82 109 € et un délai de réalisation porté à 8 semaines.

Le bureau communautaire qui s'est tenu le 07 octobre 2011 a autorisé le président à commander les travaux. Il demande au conseil communautaire de bien vouloir confirmer cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires .

- **CREATION D'UNE VOIE DE DESSERTE ECONOMIQUE A SAINT MARTIN DU PUY**

Suite à l'appel d'offres pour la création d'une voie de desserte économique à Saint Martin du Puy lancé en août 2011, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 16 septembre propose de retenir, conformément aux critères énoncés dans le marché, l'entreprise suivante :

AIRES- 2120 Saint Didier – pour un montant de **40 749 € HT**

Le bureau communautaire qui s'est tenu le 07 octobre 2011 a autorisé le président à commander les travaux. Il demande au conseil communautaire de bien vouloir confirmer cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition, autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires .

- **ETUDE A LA PARCELLE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Suite à l'appel d'offres pour la réalisation des études à la parcelle, la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 09/09/2011 propose de retenir le bureau d'études qui obtient la meilleure notation en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges :

DEMATECH qui propose un coût au contrôle de 165.05€ TTC.

Le bureau communautaire qui s'est tenu le 07 octobre 2011 a autorisé le président à commander les travaux. Il demande au conseil communautaire de bien vouloir confirmer cette décision.

Par ailleurs, la subvention maximale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie est de 60% du montant TTC, le Président propose à l'assemblée d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtenir. Le propriétaire autorise la collectivité à percevoir la subvention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à passer les marchés nécessaires à la réalisation de l'étude. Le propriétaire s'engage à prendre en charge le solde du montant de l'étude après subvention (soit 66.02 €) ainsi que les frais administratifs liés à cette mission (12.98 €) et d'établir le règlement au nom du Trésor Public à la réception des documents d'études, soit 79 € TTC. Une convention reprenant ces termes doit être signée entre le propriétaire et la CCPM afin que la subvention puisse être perçue.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- décide de retenir le cabinets d'études DEMATECH,
- approuve les termes de la convention pour les études à la parcelle,
- autorise le Président à solliciter les aides de l'agence de l'eau.

- **REPARTITION DES RECETTES DUES A LA TAXE DE SEJOUR**

Monsieur le Président propose de répartir la taxe de séjour comme suit :

Balisage chemins de randonnée = 1737€ remboursé à 5% par le CG58 soit 868.50€

Entretien chemins de randonnée = 1800€

Entretien balisage/entretien VTT = 2500€

Parcours de Saint André = 1430€

Set de table = 550€

Communication marché des producteurs = 100€

Impression livret découverte Lormes pour enfants = 82€

Plaquette Velotte = 250€

TOTAL = 8449€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la répartition proposée.

- **ETUDE DU BASSIN DE SLALOM**

La structure Hydrostadium a été retenue afin de réaliser une étude pour la création d'un bassin de slalom/freestyle sur la rivière le Chaux. Cependant, le Président informe que les documents en possession de la CCPM n'étant pas assez détaillés, Hydrostadium a besoin de relevés topographiques complets.

Cela engendre donc un coût supplémentaire non prévu au budget prévisionnel initial.

Il est proposé de retenir le géomètre le moins disant soit M. Raquin pour un montant HT de 3 475 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le Président à commander et à mandater les sommes dues à l'entreprise RAQUIN

- **REALISATION DE LA COMMUNICATION POUR LE PARCOURS DE SAINT ANDRE EN MORVAN**

Les élèves de l'école de Saint André en Morvan (de la Maternelle au CM2) ont réalisé les contenus de 8 panneaux format A3 (textes et illustrations) qui seront implantés tout au long de la randonnée balisée de la commune. Une demande de Mme le Maire a été faite afin que la Communauté de communes prenne en charge cette réalisation de ces panneaux.

Un dépliant réalisé par les élèves en partenariat avec le Comité Départemental de la Nièvre, la Maif, l'inspection académique et l'Usep sera édité à 1000 exemplaires.

Dépenses HT :

- Graphiste M. Fievez commune de Marigny l'Eglise : 560€
 - 8 Potelets ESAT Montsauche : 600 €
 - Impression sur plaques épaisses Idea Impression Avallon : 266.80 €
- Total = 1426.80€**

Monsieur le Président propose de prendre en charge ces dépenses sur les fonds de la taxe de séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Autorise à mandater les sommes dues et à les financer à partir de la taxe de séjour

2/ Etude et débat sur le projet de compétence de voirie communautaire et de renforcement de l'intégration fiscale

Ce sujet est de plus en plus d'actualité dans les communautés de communes. En effet, chacun se rend compte que les charges liées à l'entretien et la réfection de la voirie sont trop importantes par rapport aux budgets des communes. Des achats groupés, tels que nous les avons réalisés lors des trois dernières années font en effet baisser les coûts. Le principe proposé par l'intégration de la voirie à la CC est simple : tous les 12 ans, chaque commune pourra voir sa voirie entièrement refaite. Cela pourra faire augmenter l'intégration fiscale de la CC, et donc augmenter la DGF (pour arriver après 3 années à 90 000 € d'augmentation). Pour cela, les communes devront également baisser leurs taux d'impositions.

Bien que la majorité des présents soient convaincus des bienfaits de cette nouvelle compétence aussi bien en termes financiers qu'organisationnels, des quelques demeurent toutefois, à savoir :

- *Dans le cas d'une réorganisation territoriale avec plusieurs communes, comment cela se passera ?* l'ensemble de la CC devra prendre également la compétence voirie
- *A quels projets seront attribués ces « 90 000 € » ?* Cela reste à définir, deux avis : soit tout est rétribué aux projets de voirie, soit on les utilise pour d'autres projets de développement
- *Est une compétence financière uniquement ou également technique ?* Non , il faut être clair, il ne s'agit que de finances.
- *Comment peut on être plus précis dans les calculs ?* la CC propose de calculer les variables par rapport au millième de voirie effectué et aux équivalences.